

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2ÈME REUNION DE 2018****Séance du 4 et 5 avril 2018**

CD20180404_25

id. 3856

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 28 avril 2015, le Conseil départemental a donné délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de

couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2017.

I – Bilan de l'exercice 2017

Lors du vote du budget primitif 2017, le Conseil départemental a fixé à 13 000 000 d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 450 000 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

De plus lors du vote de la décision modificative 2017, le Conseil départemental a fixé à 1 000 000 d'euros le volume de l'emprunt nécessaire au financement de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille.

Après consultations de plusieurs organismes bancaires, voici les propositions qui ont été retenues pour la totalité des sommes validées lors des sessions budgétaires 2017.

A - Budget principal

- un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Banque Populaire Occitane, à taux fixe à 1,50 % pour une durée de 20 ans,
- un emprunt de 4 000 000 € auprès du Crédit Coopératif, à taux fixe à 1,40 % pour une durée de 20 ans,
- un emprunt de 6 500 000 € auprès du Crédit Agricole, à taux fixe à 1,40 % pour une durée de 20 ans.

B - Budgets annexes

1 - la Base de plein air et de loisirs

- un emprunt de 450 000 € auprès du Crédit Coopératif, au taux de 1,40 % pour une durée de 20 ans.

2 - le Centre départemental de l'enfance et de la famille

- un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Coopératif, au taux de 1,40 % pour une durée de 20 ans.

C - Emprunts réaménagés et renégociés

1 - emprunts réaménagés

Pour une meilleure gestion de la dette et afin de faire bénéficier la collectivité des conditions optimales que peut actuellement offrir le marché financier, une consultation auprès de différents établissements bancaires a été réalisée.

Il a été procédé à une renégociation de l'ensemble de la dette détenue auprès de la Banque Populaire Occitane :

- 4 prêts ont été réaménagés sans indemnités à un nouveau taux à 2,40 % permettant de réaliser une économie de 319 182,30 euros sur les intérêts pour la durée résiduelle,
- 1 prêt concernant le budget annexe de la Base de plein air et de loisirs a donné lieu à un réaménagement sans indemnités à un nouveau taux à 2,40 % générant une économie de 29 381,91 euros sur les intérêts.

Soit un bénéfice de 348 564,21 euros pour ces 5 prêts réaménagés.

2 - emprunts renégociés

Afin de sécuriser la dette, le 15 juin 2017 deux emprunts de la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA) ont été refinancés par l'intermédiaire de la Société de Financement Local (SFIL). Ces prêts ont été renégociés et remplacés par un seul prêt de 51 942 408,46 euros, d'une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,89 % au lieu des taux à 4,44 % et 4,18 %.

Ce nouvel emprunt d'un montant de 51 942 408,46 euros finance à hauteur de 47 142 408,46 euros le capital restant des prêts MPH272115EUR et MON272129EUR et à hauteur de 4 800 000 euros une partie de l'indemnité compensatrice dérogatoire due au titre des contrats de prêts refinancés.

Le coût différentiel du nouvel emprunt est de 8 140 125,37 euros duquel il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 4 805 109,50 euros, versés sur 12 ans, soit 3 335 015,87 euros restant à la charge du Département.

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du budget primitif 2018.

II - La dette

1 - Budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours dette propre	: 194 637 883,78 €
- Encours dette PPP	: 15 808 364,00 €
- Fonds de soutien	: 4 805 109,50 €
- Encours dette au 31/12/2017	: 205 641 138,28 €
- Capacité de désendettement	: 5 ans 1 mois
- Ratio encours dette nette/population	: 787 €
- Ratio niveau d'endettement net	: 67,8 %
- risque financier	: 7,67 %

a) l'annuité 2017 se répartit ainsi :

	Dette Propre	PPP	Total
- capital :	14 671 775,30 €	475 675,20 €	15 147 450,50 €
- intérêts :	<u>7 257 011,89 €</u>	<u>885 748,80 €</u>	<u>8 142 760,69 €</u>
	21 928 787,19 €	1 361 424,00 €	23 290 211,19 €

b) la structure de la dette est constituée de 41 emprunts :

En préambule, il convient de préciser que conformément au dispositif de refinancement mis en place avec l'État et la Caisse Française de Financement Local, les prêts de la Banque Postale ont fait l'objet d'une cession auprès de la Caisse Française de Financement Local en date du 11 septembre 2017.

Cette cession ne modifie en rien les termes des contrats de prêt souscrits initialement auprès de la Banque Postale, ni leurs conditions de remboursement par procédure de débit d'office.

	Capital restant dû au 31/12/2017	Taux	Année dernière échéance
Crédit Agricole (7 prêts)	34 628 690,41 €	compris entre 0,00 % et 1,75 %	entre 2019 et 2037

	Capital restant dû au 31/12/2017	Taux	Année dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (7 prêts)	80 845 409,43 €	compris entre 3,33 % et 4,62 %	entre 2018 et 2037
Caisse Française de Financement Local ex Banque Postale (4 prêts)	21 229 286,53 €	compris entre 0,68 % et 3,72 %	entre 2028 et 2035
Caisse d'Épargne (8 prêts)	20 593 959,88 €	compris entre 2,72 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Société Générale (4 prêts)	8 682 390,08 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2019 et 2029
Banque Populaire Occitane (5 prêts)	17 147 170,71 €	compris entre 1,50 % et 2,40 %	entre 2025 et 2038
Crédit Coopératif (2 prêts)	5 806 326,76 €	compris entre 1,40 % et 3,70 %	entre 2021 et 2038
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	736 927,59 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	2 220 691,08 €	4,74 %	2027
Crédit Mutuel (1 prêt)	2 747 031,31 €	1,85 %	2035
Contrat P.P.P. Pont de Verdun-sur-Garonne	15 808 364,00 €	5,41 %	2037

SITUATION au 31/12/2017

en euros	31/12/17	Fonds de soutien	Solde net de la dette au 31/12/2017
Dette totale (y compris PPP)			
CRD	210 446 248	-4 805 110	205 641 138
Annuité	23 290 211	-400 426	22 889 785
Dont capital	15 147 451	-400 426	14 747 025
Dont intérêts	8 142 761	0	8 142 761

2 - La dette de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 3,40 % pour un encours au 31 décembre 2017 de 2 970 553,43 € et une durée résiduelle moyenne de 9 ans 1 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31/12/2017	Taux	Année dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (5 prêts)	183 495,23 €	compris entre 3,66 % et 4,87 %	entre 2018 et 2021
Caisse Française de Financement Local ex Banque Postale (1 prêt)	167 411,12 €	3,31 %	2029
Crédit Agricole (5 prêts)	1 018 010,06 €	Compris entre 0,90 % et 1,75 %	entre 2022 et 2028
Caisse d'Epargne (2 prêts)	1 169 241,94 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	34 183,02 €	4,42%	2024
Banque Populaire (1 prêt)	398 212,06 €	3,78 %	2026

III – Classification des prêts selon la « Charte Gissler »

Il est rappelé les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1 A) au plus risqué (6 F). En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 3 emprunts avec un encours global de 20 131 792,43 €, gérés par la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation.

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du conseil départemental sont classés en A1 dans la charte Gissler.

Au global, la classification de nos emprunts selon la typologie de la charte Gissler est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	38	190 314 455,35 €
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	6 273 850,01 €
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	1	278 488,33 €
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00 €
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	13 579 454,09 €
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	0	0,00 €
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	0	0,00 €

L'encours est constitué de :

38 emprunts à taux fixe ou taux variable simple représentant 90,43 %

et

3 emprunts structurés représentant 9,57 %

IV – Prévisions pour l'exercice 2018

1°) Budget principal

Concernant la gestion 2018, Monsieur le Président propose, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 13 000 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, de travaux dans les collèges et gymnases, la construction d'un collège et d'un gymnase et la rénovation du Centre Universitaire.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette Propre	PPP	Total
- capital :	14 737 203,35 €	495 524,40 €	15 232 727,75 €
- intérêts :	<u>6 038 540,87 €</u>	<u>865 899,60 €</u>	<u>6 904 440,47 €</u>
	20 775 744,22 €	1 361 424,00 €	22 137 168,22 €

Le recours à l'emprunt est inférieur au montant remboursé en capital, signe de désendettement.

2°) Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Concernant la gestion 2018, Monsieur le Président propose, afin de financer les travaux à réaliser, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 200 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer la construction d'un auvent pour des activités de jeux et un hangar.

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget annexe de 422 189,65 euros avec une répartition de remboursement de :

- 334 172,93 euros en capital,
- 88 016,72 euros en intérêts.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication concernant la gestion de la dette 2017 telle que détaillée ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de :
 - 13 000 000 € pour financer les investissements de 2018 sur le budget principal,
 - 200 000 € pour financer les travaux de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

P : 20

C : 8

A : 2

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC